

Corridors Canada—Alaska et Maine

soins médicaux du Canada. Il est entendu qu'on peut en critiquer certains aspects précis et cela sera toujours le cas. Mais en ce qui concerne la valeur intrinsèque du programme, il n'y a pas de critique sérieuse, si ce n'est que le gouvernement fédéral doit s'acquitter jusqu'au bout de ses responsabilités. Et cela était vrai même durant la campagne électorale.

Comme, parmi tous les programmes que nous connaissons, l'assurance-maladie constitue l'un des programmes les plus généralement acceptés dans tous les secteurs de la société, le gouvernement peut y voir une bonne raison et une raison suffisante de se montrer attentif à l'opinion des députés à la Chambre, de repenser ce qu'il est en train de faire et d'attendre qu'ait lieu la conférence fédérale-provinciale avant de faire adopter le bill. Si le gouvernement adopte cette attitude, je suis persuadé qu'il paraîtra plus raisonnable qu'on ne le pense généralement en ce moment—et il a bien besoin de toutes les bonnes impressions qu'il peut susciter. En ce qui concerne cette question, le gouvernement n'est certainement pas dans la meilleure position pour le moment.

Je signale qu'il est 5 heures, monsieur l'Orateur.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Français]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. En conformité des dispositions de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront débattues ce soir au moment de l'ajournement: l'honorable député de Medicine Hat (M. Hargrave)—La défense nationale—La possibilité de réouverture du pâturage collectif de Suffield; l'honorable député de Central Noval (M. MacKay)—La consommation—Demande de rapport de l'enquête sur les comptoirs de vente en franchise—Les motifs de l'avertissement à l'intention des acheteurs; l'honorable député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall)—La défense nationale—Demande de redéploiement des services de secours air-mer dans la région de l'Atlantique.

[Traduction]

Comme il est 5 heures, conformément à l'ordre adopté le vendredi 27 février 1976, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, soit les bills publics, les bills privés et les avis de motion.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—BILLS PUBLICS

[Traduction]

LA LOI SUR L'ADMINISTRATION DES CORRIDORS CANADA-ALASKA ET CANADA-MAINE

MESURE DÉPARTAGEANT LES CHARGES DE CONSTRUCTION ET D'ENTRETIEN ENTRE LES GOUVERNEMENTS DU CANADA ET DES ÉTATS-UNIS

M. l'Orateur adjoint: Si je comprends bien, on s'est entendu sur le bill qui doit être étudié maintenant.

[M. Saltsman.]

M. Goodale: Monsieur l'Orateur, sauf erreur, il a été convenu de procéder à l'étude du bill C-272.

M. Paproski: C'est ce qui a été convenu, monsieur l'Orateur.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): D'accord.

M. l'Orateur adjoint: La Chambre est-elle d'accord pour reporter tous les bills qui précèdent celui-ci au *Feuilleton* et procéder à l'étude du bill C-272, inscrit au nom du député de Laprairie?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur adjoint: Avant de procéder à l'étude du bill C-272, j'estime devoir informer les députés que la présidence n'est pas sûre que ce bill soit recevable du point de vue de la procédure. Le parrain du bill, le député de Laprairie, pourra prétendre que la proposition laisse la liberté de choix et n'oblige en rien, mais je trouve qu'une proposition de cet ordre devrait prendre la forme d'un avis de motion plutôt que celle d'un bill.

● (1700)

De l'avis de la présidence, si le bill C-272 réalisait pleinement son objectif, qui est de créer une administration chargée de conseiller au gouvernement d'arriver à une entente avec le gouvernement américain, l'entente, si elle intervenait, entraînerait une dépense de millions de dollars. Donc le bill, quoi qu'il ne le fasse pas directement, pourrait indirectement faire dépenser à l'État une somme considérable et, partant, imposer une charge à la Couronne.

Les députés s'étant entendus pour étudier ce bill et des bills semblables ayant été débattus à la Chambre, je suis maintenant disposé à permettre à la Chambre de procéder à l'examen de ce bill, mais non sans faire une mise en garde contre des bills de cette sorte, qui sont des cas limites et qui, à mon avis, devraient prendre la forme d'avis de motion.

Je ne veux pas que les députés voient là un précédent et en profitent pour présenter un bill semblable. Je pense que la présidence doit étudier les bills pareils plus minutieusement, surtout ceux qui permettraient au gouvernement de conseiller, d'autoriser ou de suggérer, mais qui, par ailleurs, entraîneraient indirectement des dépenses. Cela dit, je vais mettre la motion en discussion.

M. Corbin: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Permettez-moi de dire que je suis porté à souscrire aux réserves que vous avez faites concernant le contenu et l'objet de ce bill. Selon moi, c'est une tentative indirecte pour faire ce qu'on n'a pas le courage de faire directement, c'est-à-dire brasser des affaires. Je ne suis pas tellement en faveur du bill, mais tout en reconnaissant le bien-fondé de vos réserves, je suis disposé à en discuter, mais je n'ai pas l'intention de le laisser adopter ce soir.